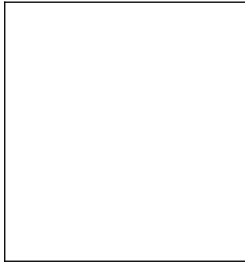


# MAIRIE DE PISIEU



## Réunion du 06/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de convocation : 29/08/2022

Étaient présent.e.s : Serge BENISTANT, Jean-Marc BRUCHON, Laurent CANABIT, Bernard CHORIER, Cédric DEJOINT, , Jean-Luc DURIEUX, Murielle GRIFFET épouse RIVOLLET, Laurent MARCHAND, Jean-Baptiste MATHIEU, Alice NERRIERE, Michel ROBLES.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent.e.s : Jessica GILLES épouse PRIGENT, Catherine DUC épouse CARCEL, Michel BOYET.  
Procuration de Catherine CARCEL donnée à Manon CROS  
M. Serge BENISTANT a été désigné comme secrétaire de séance.

### **Délibération 2022-18** **Etablissement d'un CDD pour l'aide à la cantine**

Monsieur le Maire explique qu'il y a beaucoup d'élèves inscrits à la cantine (jusqu'à 40/45 certains jours). Avec deux agents pour l'ensemble des enfants inscrits, les conditions de sécurité et de bon encadrement ne sont pas réunies.

Il a donc été proposé de recruter un nouvel agent en contrat à durée déterminé pour le temps de cantine.

Une candidature a été retenue car répondant aux critères de l'expérience dans la petite enfance et ayant déjà travaillé à l'école maternelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE** le recrutement d'une personne, pour assister le personnel communal lors des temps périscolaires de la cantine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 15 juillet 2023,
- **CHARGE** le Maire de procéder à ce recrutement,
- **DIT** que le temps de travail hebdomadaire est fixé à 8 heures par semaine et uniquement en période scolaire,
- **PRECISE** que la rémunération mensuelle est basée sur la valeur du SMIC au 1<sup>er</sup>/08/2022 (11,07€/heure),
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses**